

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 30 octobre 2010 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2011 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles

NOR : M TSA1030970A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,
Vu les articles D. 312-111 à D. 312-122 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 19 novembre 1997 modifié créant un certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles ;
Vu l'arrêté du 6 août 2010 portant ouverture au titre de l'année 2011 de la session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion (CAERL) auprès des personnes déficientes visuelles est composé ainsi qu'il suit :

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant le directeur général de la cohésion sociale.

Membres titulaires

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées.

M. le docteur Béatrice LE BAIL, chef de service, ophtalmologiste de l'IME Jean-Paul (91 Évry).

M. Philippe AYMOND, formateur, instructeur de locomotion à la FAF Access-formation (75 Paris).

Mme Claude SOUIL, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF Access-formation (75 Paris).

Mme Sandrine GUEDON, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'AVH, 24, avenue des Paulines, 63000 Clermont-Ferrand, établissement privé.

Mme Sylvie BILLY, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'IPHV Les Hauts-Thébaudières, BP 2229, 44122 Vertou Cedex, établissement public.

Membres suppléants

Mme Dominique SCHMITT, ophtalmologiste à l'hôpital Necker (75 Paris).

Mme Corine GRIMALDI, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF Access-formation (75 Paris).

M. Philippe HENCKEL, formateur, instructeur de locomotion à la FAF Access-formation (75 Paris).

Mme Élodie LAGACHE, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'institut Michel-Fandre, 51, rue Léon-Mathieu, 51100 Reims, et au service d'accompagnement à la vie sociale, 68, rue de Louvois, 51100 Reims, établissements privés.

Mme Vanessa LOEILLET, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'Institut national des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, 75007 Paris, établissement public.

Article 2

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 30 octobre 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
F. HEYRIÈS